

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2006

**1 - ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER
2006**

**2 - EXAMEN ET VOTE DES
COMPTES ADMINISTRATIFS 2005
DES BUDGETS VILLE
ASSAINISSEMENT ET TAURE**

8 - MARCHÉS DE LA CRECHE

**3 - AFFECTATION DES RESULTATS
2005 BUDGETS
VILLE/ASSAINISSEMENT/TAURE**

**9 - ASSURANCE DES RISQUES
STATUTAIRES**

**4 - VOTE DES COMPTES DE
GESTION 2005 - VILLE -
ASSAINISSEMENT - TAURE**

**10 - MISE À DISPOSITION DE
DEUX AGENTS COMMUNAUX Á LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA SAVE AU TOUCH**

**5 - EXAMEN ET VOTE DES
BUDGETS PRIMITIFS 2006
VILLE/ASSAINISSEMENT/TAURE**

**11 - DÉCLARATION DE VACANCE
DE POSTES**

6 - PERMANENCE DES IMPÔTS

**12 - EXEMPTION DU DROIT DE
PRÉEMPTION**

**7 - DÉNOMINATION DES RUES DE
LA ZAC DE L'APOUTICAYRE**

13 - DÉCISIONS MUNICIPALES

L'an deux mille six, le vingt sept mars, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe DAUVEL, Maire.

Date de la convocation : Le 21 mars 2006.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DAUVEL - CHAGNIOT - LADOUCE - VACHER - CARIVEN - SOUQUET - RAFFIER - LANGOT - SOULIE - THEOLAS - GIMBRE - LASCROUX - PATTI - GEYNET - MASSE - BISSO - GANDOU - ZINDZIRDJIAN - FALIERES - BERGOUGNIOU - JALLAIS - GARDELLE

Procurations :

Michel CORBARIEU donne procuration à Richard BISSO
Elisabeth COULOUMIERS donne procuration à Philippe DAUVEL

Absent excusé : Mr BORDENAVE -

Absents : Mmes et Mrs COUTIAN - LATOUR - ANDRAU et JOUANDANNE

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 heures 30 et propose que Martine GIMBRE soit nommée secrétaire.

Avant de commencer l'ordre du jour, Madame GARDELLE fait la déclaration suivante :

« Au cours de ce conseil municipal du 27 mars où l'on s'apprête à voter le budget communal qui définira les actions de la commune pour une année, nous déclarons solennellement que nous ne nous joindrons pas à nos nouveaux camarades socialistes qu'il ne faut pas nommer sous peine de poursuites... pour entériner les choix budgétaires pour les raisons suivantes :

Ce budget est un budget irresponsable qui n'assure pas l'avenir des salvetains.

Rien n'est fait par exemple pour accueillir et mettre en place la scolarisation des enfants des nouveaux arrivants.

Une classe s'ouvre au groupe scolaire des 3 chênes, alors que les constructions relatives à l'Apouticayre n'ont même pas débuté. Que se passera-t-il lorsque ces 400 foyers seront là ?

Monsieur DAUVEL, s'est engagé à ne faire que 70 logements par an ? Où en est-on aujourd'hui de vos promesses ? Que reste-t-il de La Salvetat à la campagne ?

Votre majorité par différents moyens nous empêche de nous exprimer et nous censure.

Ces mêmes personnes se permettent en réunions d'élus socialistes d'insulter dans un langage grossier une camarade socialiste et le secrétaire ne dit rien sauf autoritairement à chaque fin de phrase « c'est comme ça, et si ça ne te plaît pas c'est pareil » !

Ce même secrétaire de section se permet de sous-entendre dans la dépêche que la camarade investie par le Parti Socialiste en 2001, et dont le mandat est toujours en cours, doit se taire car elle n'est plus représentative des salvetains socialistes et est remplacée par la majorité municipale de Monsieur DAUVEL.

De tels agissements envers des camarades, ne sont pas dignes des valeurs du parti que nous représentons.

C'est pour cela que nous ne siégerons plus au conseil municipal tant que des excuses n'auront pas été faites.

C'est pour cette raison aussi que nous ne resterons pas voter un budget qui nous met comme les salvetains, devant le fait accompli. »

Sur cette déclaration, Madame GARDELLE, Messieurs JALLAIS et BERGOUGNIOU quittent la salle. Il reste l'effectif suivant :

Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	19
Votants	21
Procurations	2

1 - ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2006

UNANIMITE

2 - EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2005 DES BUDGETS VILLE ASSAINISSEMENT ET TAURE

2-1 COMPTE ADMINISTRATIF VILLE

Monsieur LADOUCE, Adjoint aux finances, présente le compte administratif de l'exercice 2005 de la Ville selon les éléments suivants :

	REALISATIONS		RESTES A REALISER
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	6 781 319.35	2 926 777.86	299 727.16
Recettes	6 809 715.84	4 507 485.71	
Résultat de l'exercice	+ 28 396.49	+ 1 580 707.67	- 299 727.16

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Jean Michel CHAGNIOT, Premier Adjoint, propose de passer au vote.

UNANIMITE

2-2 COMTPE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Monsieur LADOUCE, Adjoint aux finances, présente le compte administratif de l'exercice 2005 de l'assainissement selon les éléments suivants :

	REALISATIONS		RESTES A REALISER
	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	293 795.90	439 639.84	0.00
Recettes	599 093.53	521 701.74	0.00
Report N-1	- 14 139.17	+ 103 003.27	0.00
Résultat de l'exercice	+ 291 158.46	+ 185 065.17	0.00

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Jean Michel CHAGNIOT, Premier Adjoint, propose de passer au vote.

UNANIMITE

2-3 COMPTE ADMINISTRATIF ZAC DE TAURE

Monsieur LADOUCE, Adjoint aux finances, présente le compte administratif de l'exercice 2005 de la Ville selon les éléments suivants :

	REALISATIONS		RESTE A REALISER	
	FONCT.	INVEST.	FONCT.	INVEST.
Dépenses	61 146.43	103 642.31		3 904.27
Recettes	110 892.96	412 137.33		
Report N-1	+ 348 180.43	- 384 506.78		
Résultat de l'exercice	+ 397 926.96	- 76 011.76		- 79 916.03

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Jean Michel CHAGNIOT, Premier Adjoint, propose de passer au vote.

UNANIMITE

3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2005 BUDGETS **VILLE/ASSAINISSEMENT/TAURE**

3-1 VILLE

Monsieur Gilbert LADOUCE, Adjoint aux finances, propose en ce qui concerne la Ville que les résultats de l'exercice 2005 soient affectés sur l'exercice 2005 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2005 : + 28 396.49 €
Solde d'exécution d'investissement : + 1 580 707.67 €
Besoin de financement en section investissement : néant

L'excédent de la section de fonctionnement sera inscrit en report à nouveau en recettes de fonctionnement sur l'exercice 2006 au 002.

L'excédent de la section investissement sera inscrit en report sur les recettes d'investissement de l'exercice 2006.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

UNANIMITE

3-2 ASSAINISSEMENT

Monsieur LADOUCE, Adjoint aux finances, propose en ce qui concerne l'assainissement que les résultats de l'exercice 2005 soient affectés sur l'exercice 2005 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2005 : + 185 065.17 €
Solde d'exécution d'investissement : + 291 158.46 €
Besoin de financement en section investissement : néant

L'excédent de la section de fonctionnement sera inscrit en report à nouveau en recettes de fonctionnement sur l'exercice 2006 au 002.

L'excédent de la section investissement sera inscrit en report sur les recettes d'investissement de l'exercice 2006 au 001.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

UNANIMITE

3-3 ZAC DE TAURE

Monsieur Gilbert LADOUCE, Adjoint aux finances, propose en ce qui concerne la ZAC de TAURE que les résultats de l'exercice 2005 soient affectés sur l'exercice 2006 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2005 : + 397 926.96 €
Solde d'exécution d'investissement : - 76 011.76 €
Reste à réaliser en investissement 3 904.27 €
Besoin de financement en section investissement : ..79 916.03 €

79 910.03 € seront inscrit au 1068 de la section investissement 2006.

Le solde du résultat de clôture 2005 de la section de fonctionnement, soit 318 010.93 € sera inscrit en report à nouveau au 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2006.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

UNANIMITE

4 - VOTE DES COMPTES DE GESTION 2005 - VILLE- ASSAINISSEMENT - TAURE

4-1 COMPTE DE GESTION 2005 - VILLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de la ville dressé pour l'exercice 2005, par Monsieur le Trésorier principal.

Le Conseil Municipal

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le Compte de Gestion de la ville, dressé pour l'exercice 2005, par Monsieur le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4-2 COMPTE DE GESTION 2005 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'assainissement dressé pour l'exercice 2005, par Monsieur le Trésorier principal.

Le Conseil Municipal

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le Compte de Gestion de l'assainissement, dressé pour l'exercice 2005, par Monsieur le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4-2 COMPTE DE GESTION 2005 - ZAC DE TAURE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de ZAC DE TAURE dressé pour l'exercice 2005, par Monsieur le Trésorier principal.

Le Conseil Municipal

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le Compte de Gestion de la ZAC DE TAURE, dressé pour l'exercice 2005, par Monsieur le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5 - EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2006 **VILLE/ASSAINISSEMENT/TAURE**

5-1 VILLE

5-1-1 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose que soit attribuée aux associations pour l'année 2006, une subvention selon les modalités suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION
Association Personnel Communal	1 100.00
Amicale des Anciens Salvétains	280.00
A.P.E.S	0.00
PECHE	350.00
Arts Martiaux Vietnamiens	1 200.00
Association Lecture Pour Tous	3 100.00
Association Salvetat Danse	1 400.00
Atelier Musique et Chorale	7 150.00
Atelier Théâtre	1 500.00
Atelier Création St-Gilles	300.00
Boules St-Gilloise	1 600.00
Chasse	400.00
Club Auto Prestige	150.00
Club de l'Amitié	1 600.00
Commerçants	0.00
CROIX ROUGE	100.00
Cyclo	1 700.00
Eclaireurs de France	900.00
Enfants malades	100.00
FCPE	200.00
FNACA	1 600.00
Foyer collègue	150.00
HANDBALL	300.00
IRIS Majorettes	500.00
Loisirs Rencontre Réflexion	1 400.00
M.J.C	50 400.00
Association meilleurs ouvriers de France	30.00
Prévention Routière	100.00
Provision pour subv. exceptionnelles	0
Racing Club Salvétain	11 500.00
Salvetat Auto Maquette	800.00
Salvetat Budokan Judo	4 000.00
Souvenir Français	250.00

Squash Club Occitan	800.00
Tae Kwon Do	380.00
Tazmanie Roller	0.00
Tennis Club Salvetaïn	1 600.00
Terpsi Danse	400.00
Traits et Couleurs	600.00
UNSS	275.00
VTT loisirs Salvetaïn	500.00

5-1-2 VOTE DES TROIS TAXES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le vote des taux d'imposition pour l'année 2006.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer les taux suivants :

libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision	produits
Taxe d'habitation	5 794 000.00	17.94 %	1 039 443.60
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 652 000.00	19.74 %	720 904.80
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7 300.00	159.00 %	11 607.00
total	9 453 300.00		1 771 955.40

5-1-3 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006 DE LA VILLE

Monsieur Gilbert LADOUCE, Adjoint aux Finances, présente le budget primitif de l'exercice 2005 de la Ville de La Salvetat Saint-Gilles selon les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
	<i>1 321 800.00</i>
<i>011 Charges générales</i>	<i>2 033 000.00</i>
<i>012 Charges personnel</i>	<i>523 315.00</i>
<i>65 Charges gestion courante</i>	<i>59 700.00</i>
<i>014 Atténuation produits</i>	<i>119 464.02</i>
<i>66 Charges financières</i>	<i>38 581.37</i>
<i>67 Charges. Exceptionnelles</i>	<i>79 021.20</i>
<i>023 virements à la section d'investissement</i>	<i>130 673.28</i>
<i>042 Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>4 305 554.87</i>
<i>TOTAL</i>	
RECETTES	
<i>70 Produits services</i>	<i>519 977.60</i>
<i>73 Impôts & taxes</i>	<i>2 173 665.40</i>
<i>74 Dotations & participations</i>	<i>1 383 152.00</i>
<i>75 Autres produits gestion courante</i>	<i>6 000.00</i>
<i>013 Atténuations charges</i>	<i>136 000.00</i>
<i>77 Produits exceptionnels</i>	<i>16 603.51</i>
<i>042 opérations d'ordre entre sections</i>	<i>41 759.87</i>
<i>TOTAL</i>	<i>4 277 158.38</i>

	Opérations de l'exercice	Résultat reporté	Restes à réaliser	CUMUL SECTION
dépenses	4 305 554.87		0	4 305 554.87
recettes	4 277 158.38	28 396.49	0	4 305 554.87

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
	298 062.76
<i>16 Remboursements d'emprunts</i>	3 488 906.36
<i>23 Opérations d'équipement</i>	41 759.87
<i>040 opérations d'ordre entre sections</i>	
TOTAL	3 828 728.99
 RECETTES	
	345 060.00
<i>10 dotations fonds divers réserves (sauf 1068)</i>	344 076.00
<i>13 Subventions d'investissements</i>	1 648 918.00
<i>024 produits des cessions</i>	79 021.20
<i>021 virements de la section de fonctionnement</i>	130 673.28
<i>040 opérations d'ordre entre sections</i>	
TOTAL	2 547 748.48

	TOTAL	Reste à réaliser	Solde d'exécution	TOTAL CUMULE
dépenses	3 828 728.99	299 727.16		4 128 456.15
recettes	2 547 748.30		1 580 707.67	4 128 456.15

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2006 de la ville de La Salvetat Saint-Gilles.

5-2 ASSAINISSEMENT

5-2-1 DETERMINATION DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 9 mai 2005, la taxe d'assainissement a été portée à 0.45 € le m³.

Il propose de la porter à 0.50 € le m³ à compter du 1^{er} juillet 2006.

UNANIMITE

5-2-2 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006 DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Gilbert LADOUCE, Adjoint aux Finances, présente le budget primitif de l'exercice 2005 de la Ville de La Salvetat Saint-Gilles selon les éléments suivants :

SECTION D'EXPLOITATION	
DEPENSES	
<i>011 charges à caractère général</i>	190 200.00
<i>012 charge personnel et frais assimilés</i>	34 410.00
<i>65 autres charges de gestion courante</i>	1 000.00
<i>66 charges financières</i>	74 112.17
<i>67 charges exceptionnelles</i>	1 000.00
<i>opération ordre section à section</i>	130 108.93
TOTAL	430 831.10
RECETTES	
<i>70 vente prod fab, prest serv, mar</i>	193 000.00
<i>74 subvention d'exploitation</i>	11 000.00
<i>013 atténuation de charges</i>	5 000.00
<i>77 produits exceptionnels</i>	1 000.00
<i>opération ordre section à section</i>	35 765.93
TOTAL	245 765.93

	Opérations de l'exercice	Résultat reporté	Restes à réaliser	CUMUL SECTION
dépenses	430 831.10		0	430 831.10
recettes	245 765.93	185 065.17	0	430 831.10

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
<i>Dépenses financières</i>	114 645.39
<i>opérations d'équipements</i>	478 600.00
TOTAL	593 245.39
<i>Opération d'ordre de section à section</i>	35 745.93
TOTAL	628 991.32
RECETTES	
<i>13 subventions d'investissement</i>	50 000.00
<i>16 emprunts et dettes assimilées</i>	128 171.03
TOTAL	178 171.03
<i>Opération d'ordre de section à section</i>	159 661.83
TOTAL	337 832.86

	Opérations de l'exercice	Résultat reporté	Restes à réaliser	CUMUL SECTION
dépenses	628 991.32		0	628 991.32
recettes	337 832.86	291 158.46	0	628 991.32

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2006 de l'Assainissement de La Salvetat Saint-Gilles.

5-3 ZAC DE TAURE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA ZAC DE TAURE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<u>DEPENSES</u>	
<i>011 Charges à caractère général</i>	<i>13 500.00</i>
<i>012 Charges de personnel</i>	<i>30 000.00</i>
<i>66 charges financières</i>	<i>7 592.76</i>
<i>Virt section investissement</i>	<i>378 918.17</i>
TOTAL	430 010.93
<u>RECETTES</u>	
<i>70 produits de service</i>	<i>70 000.00</i>
<i>75 autres prod. gest. Courante</i>	<i>42 000.00</i>
TOTAL	112 000.00
<i>Résultat reporté R002</i>	<i>318 010.93</i>
TOTAL	430 010.93

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<u>DEPENSES</u>	
<i>020 Immobilisations incorporelles</i>	6 969.92
<i>021 immobilisations corporelles</i>	4 066.27
<i>023 immobilisations en cours</i>	247 927.22
<i>Dépenses financières</i>	123 859.03
TOTAL	382 822.44
<i>Solde reporté</i>	76 011.76
TOTAL	458 834.20
<u>RECETTES</u>	
<i>Dotation fonds divers</i>	79 916.03
<i>virement de la section de fonctionnement</i>	378 918.17
TOTAL	458 834.20

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2006 de LA ZAC DE TAURE de La Salvetat Saint-Gilles.

6 - PERMANENCE DES IMPÔTS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une délibération fixant le rythme des permanences et la rémunération de l'agent a été prise le 9 décembre 2003.

Il propose de renouveler cette délibération dans les mêmes conditions, à savoir :

- La mise en place de 4 permanences pour l'année
- Une rémunération pour l'agent indexée sur la base de l'indice 100 du traitement annuel brut de la fonction publique.

UNANIMITE

7 - DÉNOMINATION DES RUES DE LA ZAC DE L'APOUTICAYRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la ZAC de l'Apouticayre, nommée « Domaine des Lauréats » fasse honneur à de grands lauréats du prix Nobel de littérature : **Pablo Neruda, Jean-Paul Sartre, John Steinbeck, Albert Camus, Ernest Hemingway, William Faulkner, Thomas Mann, Rudyard Kipling.**

Monsieur le Maire propose **André Gide**, pour la rue du Collège.

Par ailleurs, concernant le lotissement du Grand Selve, Monsieur le Maire propose la dénomination suivante : Rue **Antonin Zanatta**.

Monsieur BISSO précise qu'il aurait préféré des noms plus locaux ou régionaux pour la ZAC de l'Apouticayre.

Monsieur le Maire passe au vote

POUR20

CONTRE0

ABSTENTIONS :1

8 - MARCHÉS DE LA CRECHE

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions du Code des marchés publics (décret du 7 janvier 2004), articles 40, 58, 57, 60, il a été lancé un appel d'offre pour la construction d'une crèche.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 20 janvier, 27 février, et le 6 mars 2006.

Après analyse des offres, la commission a décidé de retenir les entreprises suivantes :

LOT	DESIGNATION	MONTANT HT EN EUROS PROPOSE PAR L'ENTREPRISE	NOM DE L'ENTREPRISE
1	Terrassement Gros œuvre et enduits	140 415.19	S.O.B
2	Charpente couverture	47 274.34	CCG
3	serrurerie	5 004.50	SERMI
4	étanchéité	7 181.71	GILABERT
5	Menuiseries extérieures occultation	43 768.10	KRIKORIAN
6	Doublage - distribution - faux plafonds - isolation	43 196.70	PAGES
7	Menuiseries intérieures/extérieures	43 617.00	LOUGARRE
8	Electricité	40 878.17	DUNAC
9	Plomberie sanitaire VMC	18 954.00	MARCHAND
10	Infructueux		
11	Peinture nettoyage	11 175.43	VENTURA
12	VRD espaces verts	39 857.28	NEROCAN
Cumul des lots analysés		441 322.42	

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les marchés et toutes les pièces s'y afférent avec les entreprises concernées, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics (décret du 7 janvier 2004), articles 40, 58, 57, 60.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises sus désignées.

9 - ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Le centre de gestion propose aux collectivités de les associer dans le cadre de la procédure de mise en concurrence, par la prise en compte de leurs besoins en la matière.

La participation à la consultation n'engage pas la collectivité à adhérer au contrat. Au terme de la consultation, en fonction des taux et des garanties obtenues, il y aura lieu de confirmer ou pas l'adhésion.

Dans l'hypothèse d'une adhésion in fine, la collectivité est dispensée de réaliser une mise en concurrence pour ce service et peut bénéficier de la mutualisation des résultats et de l'expérience acquise par le CDG 31 depuis 1992, notamment dans le cadre des phases de traitement des sinistres.

Monsieur le Maire propose de demander au centre de Gestion d'organiser pour le compte de la collectivité la procédure de mise en concurrence pour le choix d'une compagnie assurant les risques statutaires.

UNANIMITE

10 - MISE À DISPOSITION DE DEUX AGENTS COMMUNAUX Á LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SAVE AU TOUCH

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de transfert de compétences auprès de la Communauté des Communes, il convient de procéder à la mise à disposition de deux agents de la commune.

Compte tenu de l'avis favorable du CTP et de l'accord des agents concernés, il convient donc de procéder à la mise à disposition de ces agents auprès de la Communauté des Communes de la Save au Touch. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention et d'un arrêté de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise à disposition de ces deux agents, pendant une durée de un an, à compter du 1^{er} avril 2006.

11 - DÉCLARATION DE VACANCE DE POSTES

Monsieur le Maire informe qu'afin de permettre la promotion et le recrutement d'agents communaux, il convient de délibérer pour créer les postes suivants :

- Un agent de maîtrise
- Un chef de police municipale
- Un agent des services techniques au 01/07/2006 (assainissement)
- Un policier municipal au 01/07/2006

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- DECIDE de créer les postes tels que mentionnés ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à déclarer les postes vacants au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

12 - EXEMPTION DU DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 22 novembre 2004, il a été décidé de mettre en place un droit de préemption urbain sur les zones U et Au sur toute la commune.

Pour des raisons pratiques, Monsieur le Maire propose, conformément à l'article 211.1, alinéa 2, du Code de l'urbanisme d'exempter du droit de préemption, toute la ZAC de l'Apouticayre, classée en zone Au.

UNANIMITE

13 - DÉCISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la délibération du 6 juin 2001 (art 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales), il a été amené à prendre un certain nombre de décisions concernant les éléments suivants :

▶ 2006.04 Convention de mise à disposition d'un terrain privé à la commune, avec le groupe PROMOMIDI 13, rue Paul Mesplé ZAC de Basso Cambo BP 1257 31047 TOULOUSE.

▶ 2006.05 Contrat N° B0602-11 avec la Société OBERON SERVICE, dont le siège social se situe 16, chemin de Garrabot ZI en Jacca 31770 COLOMIERS, ayant pour objet l'entretien de l'ensemble du gymnase pour un montant mensuel de 1313.21 € TTC, et de la salle Boris Vian à la demande pour un montant dont le détail suit :

Grande salle + hall : 1003,68 m² : 345.00 €
Cuisine : 110.00 €
Salle annexe : 80.00 €
Vitrerie : 480.00 €
En option : rangement tables et chaises : .. 150.00 €

► 2006.06 Contrat avec la Société SNEF, dont le siège social est à MARSEILLE, 87, avenue des Aygalades ayant pour objet l'entretien et la maintenance des installations de chauffage, ventilation et ECS dans les locaux suivants : gymnase, route de Fontenilles 31880 LA SALVETAT ST-GILLES.

Le montant des prestations s'établit comme suit :

- Prestations d'entretien maintenance 3500,00 € HT soit 4186,00 € TTC
- Interventions curatives
 - Taux horaire en heure normale 46,00 € HT soit 55,02 € TTC
 - Taux horaire hors heure ouvrable (astreinte) 92,00 € HT soit 110,03 € TTC
 - Forfait de déplacement 30,00 € HT soit 35,88 € TTC

► 2006.07 Convention de mise à disposition de l'ancien Club House du Tennis, à l'association des Anciens Salvétains, représenté par Monsieur Alain PECH.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures 15.